

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/024 DU 10 JUILLET 2020 PORTANT NOMINATION DE
CERTAINS CADRES DE LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/002 du 24 juin 2020 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/008 du 28 juin 2020 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet du Premier Ministre :

Ir Déo-Bède MPFUBUSA.

Article 2 : Est nommé Chef du Protocole du Premier Ministre :

Monsieur Syldie MANIREREKANA.

Article 3 : Est nommé Chef de la Cellule Intendance du Premier Ministre :

OPC1 BARAGWANDIKA Benoît, OPN 0157 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Chef de Cabinet Adjoint du Premier Ministre :

Ir Shadrack NIYONKURU.

Article 5 : Est nommé Chef du Protocole Adjoint du Premier Ministre :

OPC1 NIYONZIMA Bruno, OPN 1181 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Chef Adjoint de la Cellule Intendance du Premier Ministre :

Monsieur Olivier MUGISHA.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 10 juillet 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.